

Réussir ses complantations

LA COMPLANTATION, aussi appelée racottage ou complantage, consiste à remplacer un pied mort par un plant, sans arrachage total de la parcelle de vigne.

La complantation n'est pas soumise à déclaration. Si la densité réelle est inférieure de 20 % à la densité minimale prévue par l'Appellation d'Origine Contrôlée, l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) peut diminuer proportionnellement le rendement butoir. Par ailleurs, les syndicats viticoles peuvent imposer un seuil d'intervention inférieur à 20 % ou demander à l'INAO le déclassement de toute parcelle dont la proportion de pieds manquants est trop importante.





Au moment de l'arrachage de la souche morte, extraire le maximum de racines afin de se prémunir contre le pourridié et le court noué.

Pour les complantations printanières, arroser abondamment lors de la mise en place du plant et régulièrement jusqu'à l'automne.

Prolonger la protection phytosanitaire contre le mildiou mosaïque jusqu'aux vendanges.

Préférer le racottage au marcottage*. Le phylloxéra est toujours présent dans le vignoble et entraîne la mort des plants francs de pied.

- Pour avoir une vigne homogène, conforme aux conditions de production.
- Pour ne pas perdre de récolte.
- Pour conserver la concurrence entre pieds.

Pourquoi complanter ?

- Planter du matériel certifié (étiquette bleue).
- Commander le même cépage que celui d'origine.
- Adapter le porte-greffe en fonction de l'âge de la plantation :
 - porte-greffe identique au reste de la parcelle dans le cas de remplacement de plants les premières années après la plantation,
 - porte-greffe plus vigoureux que celui de la parcelle dans le cas de vigne installée, afin de compenser la concurrence avec les pieds adultes voisins.

Quel matériel végétal utiliser ?

*le marcottage consiste à enterrer un sarment, qui reste attaché au cep jusqu'à ce qu'il ait produit un nouveau plant. Il est ensuite sevré.



Quel type de plants ?

Plusieurs types de plants peuvent être utilisés :

- PLANT GREFFE SOUDE TRADITIONNEL (GST),
- PLANT EN POT,
- PLANT EN CONTENEUR (SUPERPOT),
- GRAND PLANT.

Le choix du type de plants est principalement fonction de la période de complantation.



PLANT GREFFE SOUDE TRADITIONNEL

Plant le plus couramment utilisé, il a été greffé au printemps de l'année précédente et mis en pépinière pour effectuer un cycle végétatif complet. L'arrachage de la pépinière a lieu après les premières gelées.

PERIODE OPTIMALE DE COMPLANTATION : de novembre à fin avril. De mi-décembre à mi-février, la complantation n'est possible que dans les sols bien ressuyés, si le climat est favorable.

OBSERVATION : plus les racines sont longues, plus les chances de réussite de la complantation sont importantes.





PLANT EN POT

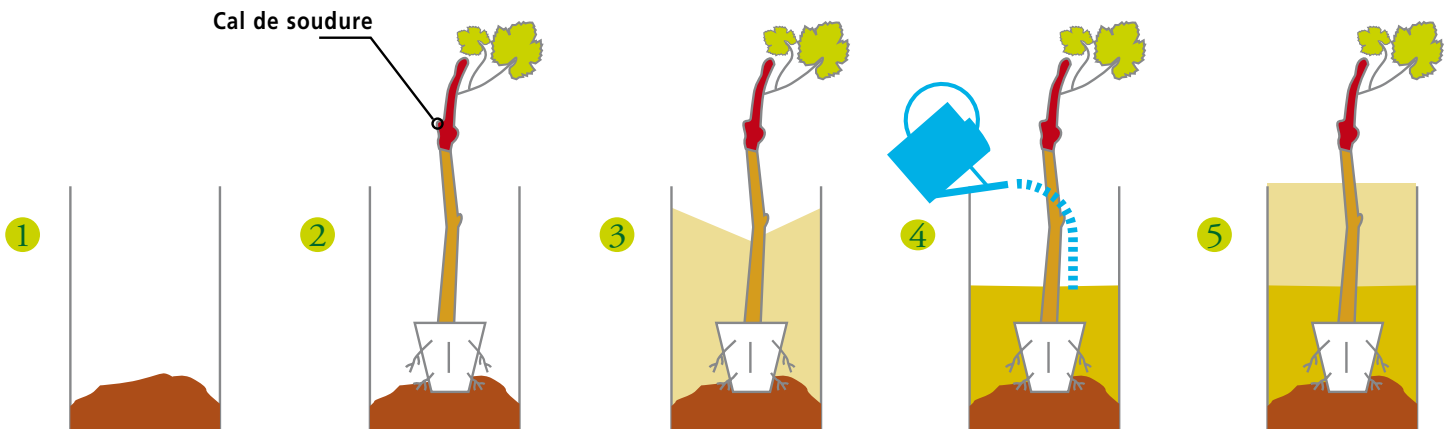
Le plant en pot est un plant de l'année. La greffe bouture est plantée dans un pot biodégradable. La formation des racines est réalisée en serre, pour accélérer leur croissance.

PERIODE OPTIMALE DE COMPLANTATION : de septembre à mi-décembre.

OBSERVATIONS : le plant en pot demande une plantation manuelle particulière (cf. schéma ci-dessous). Pour les complantations automnales, le plant doit être aoûté.

La plantation manuelle d'un plant en pot

- 1 Mettre au fond du trou un peu de terre fine.
- 2 Poser **délicatement** le plant au fond du trou. Le cal de soudure doit dépasser du sol.
- 3 Remplir de terre, **sans tasser**.
- 4 Arroser **abondamment** (3 à 4 litres d'eau par pied).
- 5 Comblér le trou avec de la terre fine, **sans tasser**.





PLANT EN CONTENEUR (SUPERPOT)

Le plant en conteneur est un plant dans une motte de terreau. Le système racinaire de ce type de plant est déjà complètement fonctionnel, d'où une très bonne capacité de reprise.

PERIODE OPTIMALE DE COMPLANTATION : produit disponible pour les complantations automnales et printanières.

OBSERVATIONS : le conteneur peut être de différents volumes. Il n'est pas biodégradable. Pour éviter l'enroulement des racines, griffer la motte avant la mise en place du plant.



GRAND PLANT

C'est un plant dont la longueur du porte-greffe est surdimensionnée (au-delà de 30 cm).

Son utilisation évite la mise en place de caches de désherbage et simplifie l'établissement du nouveau plant. Durant toute la vie du pied de vigne, l'épamprage du tronc n'est pas nécessaire.

PERIODE OPTIMALE DE COMPLANTATION : selon leur mode de fabrication (traditionnel, en pot ou en conteneur), il est nécessaire de se reporter aux préconisations pour la complantation des greffés soudés traditionnels, des plants en pot ou des superpots.

OBSERVATION : les plants ne doivent pas être plantés à plus de 25 centimètres de profondeur.

COMMENT PREPARER LE SOL ?



Préparer le sol lorsqu'il est bien ressuyé.



Creuser un trou volumineux :
30 cm de diamètre minimum et 40 à 60 cm de profondeur.



Réaliser cette opération quelques semaines avant la mise en terre pour laisser le sol s'aérer en profondeur.



A NE PAS FAIRE

FAUT-IL APPORTER DE LA FUMURE ?

Dans un sol riche, il n'est pas nécessaire de fertiliser.

Dans un sol pauvre, un apport de fumure est nécessaire. Cependant, il est indispensable **d'éviter tout contact entre la fumure et les racines**. Pour cela, il est préférable d'apporter la fumure au moment de la préparation du sol et de bien l'incorporer à la terre du fond du trou.

Un excès de fumure n'améliore ni la reprise, ni la croissance du complant. Il est préférable de se conformer aux doses préconisées.

Ne pas utiliser d'engrais minéral ou organo-minéral l'année de la complantation.

Mise en garde sur les caches de protection

Dans le cas d'un désherbage chimique, il est indispensable de protéger le plant avec un cache. Ce dernier est également très pratique contre les lapins qui se nourrissent des jeunes pousses.

Il représente cependant un danger vital dans le cas de chaleurs excessives. Il est alors indispensable de l'enlever jusqu'à ce que la température baisse.

Le cache de protection peut également servir de refuge aux escargots.

Enfin, les mauvaises herbes poussent parfois dans le cache sans que le viticulteur ne s'en aperçoive.

Mise en garde sur les désherbants

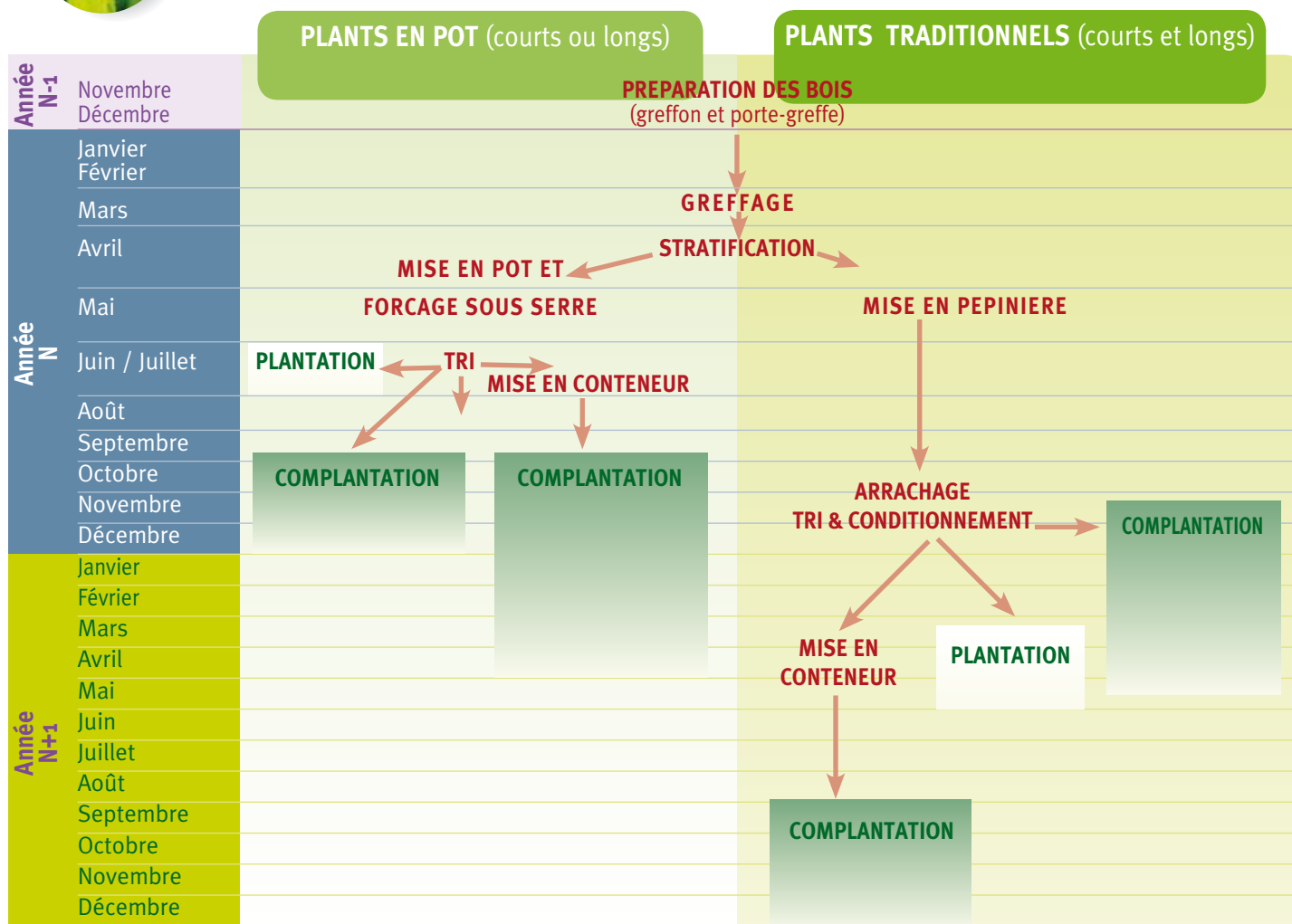
Certains désherbants ont des rémanences longues et ne doivent pas être utilisés l'année précédant la complantation et les 3 années suivantes (risques de phytotoxicité et de mortalité).

LA COMPLANTATION : UNE OPERATION DELICATE

La complantation ne s'arrête pas à la mise en terre du plant. Pour une réussite optimale, il est indispensable de suivre le chantier de renouvellement des plants jusqu'à la fin de la période végétative (arrosages et traitements phytosanitaires). Les jeunes plants demandent une attention toute particulière.



PRODUCTION D'UN PLANT DE VIGNE ET PERIODE DE COMPLANTATION



Pour toute complantation, il est indispensable de commander ses plants à l'avance.

La mise en œuvre d'un plant traditionnel nécessite 18 mois et celle d'un plant en pot 9 mois.

Une plaquette réalisée par



Aux racines du vin

Esplanade Marcel Jouanno
33350 CASTILLON-LA-BATAILLE
Tél. 05 57 40 36 27
Fax 05 57 40 05 82
adar.castillon@gironde.chambagri.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE GIRONDE

Service Vigne et Vin
39 rue Michel Montaigne - BP 115
33294 BLANQUEFORT CEDEX
Tél. 05 56 35 00 00
Fax 05 56 35 58 59
vigne-vin@gironde.chambagri.fr
www.gironde.chambagri.fr

en partenariat avec

